

Municipalité de  
SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON


## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LE RÈGLEMENT 2023-299 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A ÉTÉ ADOPTÉ 06 MARS 2023.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 09<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.



Sylvie Champagne,  
Directrice générale et greffière-trésorière